

Diminution de la valeur du point tarifaire de la Liste fédérale des analyses au 1^{er} janvier 2006

Monsieur le Conseiller fédéral Couchepin,

La baisse de 10% annoncée de la valeur du point tarifaire de la liste des analyses au 1^{er} janvier 2006, dont la répercussion sur le laboratoire du cabinet médical est aujourd'hui encore mal estimable, a fait beaucoup de bruit parmi les collègues médecins de premier recours.

Le laboratoire de présence est un instrument indispensable et l'une des forces du cabinet du médecin de premier recours. La rapide détermination de paramètres sanguins importants permet d'interpréter dans un court laps de temps les troubles présentés par les patients, et de prendre les mesures correctes qui s'imposent. Des examens de contrôle des maladies chroniques rapidement exécutés et avec sécurité permettent d'éviter des hospitalisations onéreuses. C'est une contribution essentielle à une médecine de haute qualité et de bon rapport qualité-prix, dont les médecins de premier recours de Suisse sont fiers.

L'abaissement de la valeur du point tarifaire a pour conséquence que notre laboratoire peinera à couvrir ses frais. Etant donné que l'entretien et l'exploitation

d'un laboratoire de cabinet a son prix, ce laboratoire finira par disparaître par manque de rentabilité. Il s'ensuivra une importante montée des frais de santé, du fait que de nombreux patients devront être adressés à l'hôpital pour éclaircir leur situation ou pour effectuer des contrôles.

De plus, il faudra s'attendre à une réduction massive du nombre de places d'assistantes médicales, car le laboratoire du cabinet médical représente une des principales activités de ces collaboratrices. Il manquera de places d'apprentissage et de places pour diplômées, avec la conséquence d'un taux de chômage augmenté dans cette profession. Les mesures d'économie dans la santé touchent avec grande régularité les médecins de premier recours, ce qui affaiblit encore l'attrait de notre profession. Déjà aujourd'hui, il se dessine rapidement une pénurie croissante de médecins dans le domaine de la médecine de premier recours et de telles mesures contribuent à aggraver cette situation. Cela va diamétralement à l'opposé d'une volonté politique déclarée de renforcer la médecine de premier recours.

Les membres de la Société suisse de médecine générale SSMG sont très préoccupés de ce développement. Pour nous tous, il est absolument clair qu'il faut faire des économies; cependant votre décision ne fait que déplacer les coûts et il s'ensuivra même une augmentation de ces coûts. Si en plus, la médecine de premier recours, déjà bien affaiblie sans cela, est à nouveau visée et que son attrait diminue encore, cela n'est pour nous pas acceptable.

Pour cette raison, nous vous prions instamment de reconsidérer et retirer la décision de diminuer la valeur du point tarifaire de la liste des analyses pour le laboratoire du cabinet des médecins de premier recours. Il ne doit pas être question de mettre en péril la qualité élevée de la médecine de premier recours pratiquée en Suisse, ni d'affaiblir la situation professionnelle des médecins de premier recours.

Nous sommes prêts à discuter de la question avec vous et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

*Dr Hansueli Späth,
président de la SSMG*